



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de l'utérus

Question écrite n° 5314

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prévention de l'Human papilloma (HPV). Il désire connaître les mesures qu'elle envisage de mettre en oeuvre afin de favoriser l'accès des adolescentes et jeunes femmes au nouveau vaccin mis au point contre le virus HPV, infection virale persistante à l'origine de la majorité des cancers du col de l'utérus.

## Texte de la réponse

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a signé le 5 juillet 2007 l'arrêté modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux. Le vaccin contre le papillomavirus (HPV) est désormais remboursé à 65 % par la sécurité sociale. La prise en charge de ce vaccin concerne les jeunes filles âgées de quatorze ans et les jeunes filles et jeunes femmes de quinze à vingt-trois ans qui n'auraient pas eu de rapports sexuels, ou au plus tard dans l'année suivant le début de la vie sexuelle. Ces indications reprennent les recommandations faites par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Toutefois, la vaccination ne dispensera pas les femmes d'un dépistage régulier par frottis cervico-utérin.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5314

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2007, page 5787

**Réponse publiée le :** 23 octobre 2007, page 6589